

Sources : Ifremer - zones marines / IGN - limites de département

Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages

Cette carte est susceptible d'évoluer chaque semaine. La carte en vigueur est disponible à l'adresse suivante :www.finistere.gouv.fr Plus d'informations sur la pêche à pied de loisirs sur le site: www.pecheapied-responsable.fr Morlaix Concarneau Situation au 25 mai 2022 Contaminations chimiques Pêche et récolte des moules interdite (plomb) Contaminations phytoplanctoniques Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage sauf huîtres et vernis Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage sauf vernis Toxines lipophiles: fermeture tout coquillage sauf huîtres Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage 30 km Toxines amnésiantes : fermeture pour les pectinidés (coquilles Saint Jacques, pétoncles)